

## ANNEXE I: ENQUÊTE INFORMELLE 3.1 SUR LA COHÉRENCE POLITIQUE ET INSTITUTIONNELLE - RÉPONSES DES PAYS

Ce rapport illustre en premier lieu les questions et les réponses relatives recueillies (les questions portent sur : 1) la cohérence des politiques et des programmes; 2) la cohérence institutionnelle, et 3) les données et la recherche). Le rapport contient également les remarques supplémentaires soumises par les gouvernements répondants à chacun des 3 groupes de questions.

### 1. LA COHÉRENCE DES POLITIQUES ET DES PROGRAMMES SUR LA MIGRATION ET LE DÉVELOPPEMENT

a. Le gouvernement dans votre pays a-t-il élaboré de nouvelles politiques et des programmes faisant preuve d'approche cohérente de la migration et du développement ?

Oui :	10
Non :	9
Sans objet ou pas de réponse :	1

b. Le gouvernement dans votre pays a-t-il poursuivi et raffiné des politiques existantes faisant preuve d'approche cohérente de la migration et du développement ?

Oui :	15
Non :	4
Sans objet ou pas de réponse :	1

c. Les discussions tenues au sein du FMMD ont-elles contribué à la cohérence des politiques et des programmes?

Oui :	12
Non :	6
Sans objet ou pas de réponse :	2

### Remarques supplémentaires soumises par les gouvernements :

#### Australie

L'Australie dispose d'un système bien établi qui assure la cohérence politique pangouvernementale. En Australie, le système de gouvernance comprend le Cabinet, qui est l'apex de l'exécutif composé du premier ministre et des ministres de haut rang. Le système du Cabinet joue un rôle important à l'incorporation de la cohérence dans les orientations générales de la politique du gouvernement australien. Durant ses réunions régulières le cabinet définit l'orientation générale du gouvernement; en outre, il est responsable de prendre les décisions les plus importantes et de résoudre des conflits potentiels au sein du

gouvernement. Par exemple, le cabinet est responsable de prendre les décisions définitives en matière du programme sur la migration australien, du programme humanitaire et des objectifs de développement international.

L'Australie a adopté une attitude proactive dans l'élaboration de la politique de migration visant au développement. En août 2008, l'Australie a annoncé le Plan-pilote sur les travailleurs saisonniers pour la région du Pacifique afin de constater si la mobilité de la main-d'œuvre est capable d'assister ses pays voisins à réaliser les objectifs de développement communs. En novembre 2008, elle a conclu des mémorandums d'accord avec le Vanuatu, les îles Tonga et les Kiribati. Des négociations avec la **Papouasie-Nouvelle-Guinée** sont en cours à ce sujet. En fonction de la demande et dans les trois années que va durer le Plan-pilote, les visas délivrés aux travailleurs du secteur de l'horticulture (où l'on a constaté une demande de main-d'œuvre particulière) peuvent atteindre le nombre de 2.500. Si le Plan-pilote réalise ses objectifs et que la demande des visas se poursuit, il est possible que le nombre des pays y participant augmente.

Le gouvernement australien a mené de vastes consultations avec les gouvernements partenaires, le secteur privé et les institutions non-gouvernementales pour l'élaboration du Plan-pilote visant à maximiser les résultats de développement. Le Plan-pilote contient un programme exhaustif de création de compétences pour assister les participants à renforcer leurs compétences en tenant compte de leur propre environnement, y compris la culture financière et la création d'entreprise, afin de renforcer ses potentiels de développement à travers les revenus générés par les transferts de fonds. Les institutions de formation technique et professionnelle nationales offriront également des programmes de formation aux travailleurs saisonniers du Pacifique ou dans ses communautés correspondantes, si ces dernières souhaitent y participer.

L'Australie reconnaît également le rôle que la migration a joué dans son propre développement. L'Australie est une des rares nations à disposer, depuis plus d'une cinquantaine d'années, d'un département au sein du gouvernement fédéral consacré à l'immigration. Plus de 40% de la population d'Australie sont nés à l'étranger ou ont un parent né à l'étranger. La migration a bénéficié à l'Australie, tant sur le plan économique que culturel. La contribution de la migration au développement de l'Australie ne s'est pas fait au hasard; c'est le résultat des politiques migratoires cohérentes et globales. L'Australie définit les niveaux et les différents types de migration, ce qui est fondé sur la recherche des effets des différentes formes de migration et sur un large processus de consultation avec la communauté et les parties prenantes, telles que les fournisseurs industriels et les prestataires de services de l'éducation.

## **Belgique**

La Belgique ne dispose pas de politique globale mais mène plusieurs projets sur la migration et le développement.

- Maroc : Retour volontaire assisté et réintégration des migrants irréguliers coincés au Maroc dans leur pays d'origine (€285.000) : un très bon exemple de coopération entre la Direction générale de la Coopération au Développement et le Bureau des Étrangers concerne la coopération en matière de migration de transit (en provenance du Sénégal, du Mali et du Congo) au Maroc. Il s'agit d'un projet portant sur le retour et la réintégration des migrants venant de l'Afrique subsaharienne, actuellement au Maroc. C'est un projet mis en œuvre en collaboration avec l'OIM. Des cours de formation et des renseignements concernant leur retour seront offerts aux migrants. Des projets de réintégration seront élaborés pour 200 candidats dans leur pays d'origine, y compris la création des petites entreprises et des programmes de formation. Ce projet a été lancé en janvier 2009 et expire en décembre 2009.
- République démocratique du Congo : la prévention de la migration irrégulière pour les filles et les femmes congoliennes des quartiers de Tshangu et Mont Amba à Kinshasa, à travers des activités

de stabilisation au sein de la communauté (€170.000) : un projet conjoint entre la Direction générale de Coopération au Développement et le Bureau des Étrangers a été mis en place en République démocratique du Congo. Il s'agit d'une campagne visant à sensibiliser le public sur la prévention de la migration illégale des femmes des quartiers de Tshangu et Mont Amba à Kinshasa. C'est un projet mis en œuvre avec l'appui de l'OIM, qui est responsable de sélectionner les ONG actives sur le site pour avoir des partenaires locaux. L'objectif de ce projet est de réduire la migration des femmes et des filles de ces quartiers à travers la sensibilisation sur les risques qu'elles encourent. Le projet vise, en parallèle, à encourager l'activité économique chez cette tranche de la population. Une session de formation de trois jours est également prévue ainsi que de l'aide financière. Les conditions de vie chez les filles, les jeunes mères et femmes et leurs familles s'amélioreront substantiellement, de sorte que la migration à l'étranger devienne une option moins attrayante. Ce projet a été lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et l'on en prévoit une durée de 10 mois. On continuera à investir dans ces projets conjoints.

### **Canada**

Bien qu'il n'existe pas de politiques ou de programmes axés sur la migration et le développement au Canada, plus d'attention est accordée aux questions de la migration et du développement dans le contexte de l'analyse des politiques et des programmes, à savoir, l'analyse des politiques et des programmes dans les domaines de la migration et du développement, mais également dans d'autres domaines de politique publique où des liens relatifs existent.

### **Colombie**

En Colombie, le processus de la migration internationale s'est amplifié au point que des institutions privées et publiques prévoient la prestation des services relatifs aux Colombiens résidant à l'étranger, ainsi qu'à leurs familles. Le gouvernement colombien a défini la migration comme une priorité de son programme de politique publique. Dans ce sens, le Plan de développement national pour les années 2002-2006 « Vers un État communautaire » vise à renforcer les liens avec les communautés colombiennes à l'étranger, en formulant une politique publique qui bénéficiera à ces communautés en encourageant le sentiment d'appartenance et leur identité nationale. Cette politique envisage les buts suivants :

- identifier des groupes des Colombiens de l'étranger et déterminer leurs activités et besoins;
- renforcer les relations entre les associations colombiennes de l'étranger avec l'appui des agences nationales pertinentes;
- la création et organisation de réseaux ad hoc;
- des programmes d'aide sociale et légale pour les communautés des Colombiens de l'étranger;
- essayer de conclure des accords portant sur la migration de la main-d'œuvre et la sécurité sociale;
- encourager l'opération des dispositifs visant à faciliter les transferts de fonds des Colombiens résidant à l'étranger.

Le Programme « Colombia Nos Une » (La Colombie nous unit) a été créé dans le contexte du Plan de développement national pour les années 2002-2006 « Vers un État communautaire ». Ce programme, prévu dans la résolution 3131 du 23 août 2004, a pour objectif de promouvoir les liens entre les Colombiens de l'étranger, leurs familles et régions d'origine en Colombie. Un des objectifs principaux de ce programme est de renforcer le processus d'information des communautés colombiennes de l'étranger afin que leurs besoins deviennent plus clairs pour que l'on y adapte des politiques publiques.

De même, le sixième chapitre du document « Vision Colombia 2019 » traite la nécessité d'élaborer une politique étrangère qui se conforme à un monde en mutation. En plus, l'objectif no. 4, défini dans ledit document, souligne l'importance de renforcer les liens avec les Colombiens résidant à l'étranger en tenant compte de leurs points de vue sur le développement national. En outre, le chapitre 7.9 du Plan de développement national pour les années 2006-2010 prévoit que le renforcement de la politique migratoire constitue un élément important au développement; par conséquent, il est nécessaire d'encourager les effets positifs de la migration dans les pays d'origine et de destination.

De plus, dans l'objectif no. 5 de la Politique étrangère de la Colombie pour les années 2006-2010 l'on peut lire: « Élaborer une politique migratoire intégrale ». La politique étrangère de la Colombie reconnaît de manière explicite la nécessité de faire avancer une politique étatique qui unisse les différentes mesures existantes sur la migration. À travers « Colombia Nos Une » (la Colombie nous unit), le ministère des affaires étrangères a assumé le défi d' « élaborer, mettre en œuvre et évaluer la politique étatique sur la migration pour répondre aux besoins des Colombiens résidant à l'étranger, en établissant des liens entre eux et leur pays d'origine, et élaborer des politiques publiques pour eux ».

Le Plan de retour positif – PRP (Plan de Retorno Positivo) est une initiative prise par le ministère des affaires étrangères et soutenu par l'agence présidentielle pour l'action sociale et la coopération internationale. Cette initiative devrait rassembler la société entière, les universitaires des établissements publics et privés, les agences intergouvernementales et les ONG qui s'impliquent de manière directe ou indirecte à la question migratoire. Le PRP vise à assurer les droits des migrants et de leur famille à travers l'expérience gagnée en matière de migration, lorsque ceux-ci décident de retourner dans leur pays. Ce plan veut profiter des connaissances, de l'expérience et des compétences acquises par les Colombiens à l'étranger, qui veulent investir dans leur pays par des pratiques positives et productives, avec l'appui du gouvernement. Cela peut générer des perspectives économiques et sociales capables de contribuer au développement national. Le PRP a été soumis à l'Agence présidentielle pour l'action sociale et la coopération internationale pour obtenir le soutien des institutions, ce qui explique la disponibilité de ressources. Dans les cas discutés il a soumis une proposition à l'OIM-Colombie sur le Renforcement institutionnel de la politique de retour positive « Fortalecimiento Institucional de la Política de Retorno Positiva » qui va être présentée au Fonds 1035 de l'OIM, à Genève. L'objectif principal est d'institutionnaliser des stratégies du ministère des affaires étrangères et d'autres entités des secteurs public et privé aux niveaux national et international, afin d'obtenir du soutien et des soins pour les Colombiens de retour dans leur pays. Cette collaboration avec l'appui de l'Agence présidentielle pour l'action sociale et la coopération internationale poursuit la création d'un milieu qui comprend le retour de Colombiens résidant à l'étranger dans des conditions de développement constructif et un plan de retour ordonné. Il convient de mentionner que le PRP veut obtenir la coopération internationale des destinations principales des migrants colombiens, telles que la communauté des Colombiens de Madrid. Ils seront parmi les premiers à arriver dans les régions en question où l'action sera axée sur le soutien des projets d'entreprise productifs.

Le FMMD a renforcé les mécanismes du dialogue existants au sein des institutions. Dans ses résultats, le FMMD a encouragé les états d'adopter des mesures pour une formation meilleure et plus ample portant sur des lois relatives et des politiques concernant la migration et les conditions de l'emploi avant que les migrants quittent le pays. De différents mécanismes ont été créés et consultés à ce sujet. Il est important de faire référence au travail accompli par la Commission intersectorielle pour la migration- CIM. Dès sa création, la CIM a participé aux discussions et à l'élaboration de documents, soumis des remarques et des suggestions portant sur la politique migratoire, et a également pu communiquer ces documents à des institutions gouvernementaux qui se joignent à la Commission.

### **Costa Rica**

Un groupe interinstitutionnel dirigé par le Bureau de l'OIM à San José a élaboré une proposition pour le compte du Conseil national pour la migration pour la nouvelle politique migratoire du Costa Rica. La proposition traitait la question de la migration et du développement, puisque le Costa Rica a participé à des forums internationaux sur ce sujet. La participation de la société civile a été un élément-clé pour incorporer le sujet des droits humains dans les politiques de migration et de développement. Le Plan de développement national a intégré l'inclusion des migrants et la mise en place d'un dispositif de contrôle des migrants qui respecte les droits humains.

La nouvelle politique élaborée pour le Conseil national pour la migration traite la migration et le développement dans une section séparée. Les discussions au sein du FMMD ont également contribué à la formulation de cette politique.

### **Finlande**

Le « Programme du gouvernement sur la politique de développement pour l'an 2007 – Vers une communauté mondiale durable et juste » a identifié la migration interne et internationale comme faisant partie du développement; il faut soutenir les effets positifs en même temps qu'éviter les effets négatifs.

Le délai est plutôt bref pour que l'on puisse obtenir des résultats. Le processus du FMMD a contribué de manière à intégrer la migration internationale comme une question de développement dans le dialogue politique actif. La Finlande a en outre financé deux événements internationaux portant sur l'élaboration des politiques fondées sur l'évidence, afin de soutenir le processus du FMMD, en particulier le travail au sein de TR3.

### **France**

À la suite de la création du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (MIIINDS) –qui comprend un service des affaires internationales et du développement solidaire, visant à assurer la cohérence politique et institutionnelle– il convient de remarquer que la pertinence et l'efficacité des actions aux niveaux micro et macro dépend du travail important qui doit être achevé dans le cadre de coopération interministérielle et de partenariats. Il s'agit d'un projet lancé à tous les niveaux (national, européen, bilatéral et multilatéral), axé sur plusieurs sujets dans les domaines de la migration et du développement. Il convient de citer les exemples suivants :

*Au niveau national* : des consultations systématiques interministérielles se sont tenues afin de préparer des accords concertés, portant sur les migrations et le développement solidaire, dirigées par le M3INDS, conformément à ses responsabilités en la matière. Tous les ministères concernés y participent, à savoir : le ministère des affaires étrangères et européennes; le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi/Direction générale du trésor et de la politique économique; le ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, en particulier, la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques; ainsi que les secrétaires d'État chargés de l'emploi, de la coopération et de la francophonie respectivement, et l'Agence française pour le développement et le Bureau de l'immigration et de l'intégration. Dans le cadre de sa réforme lancée en avril 2009, le ministère des affaires étrangères et européennes a établi un « dispositif migration » au sein de la nouvelle Direction générale de la mondialisation. La migration est vue comme un défi global, associé au développement, à la démographie, au changement climatique, aux ressources naturelles et économiques, aux droits humains et aux compétences humaines. Le ministère forge des partenariats, tant avec la communauté des recherches scientifiques qu'avec les employeurs, les syndicats, les ONG et les autorités locales. Sa mission au sujet de la migration est de fournir les éléments relatifs pour l'élaboration des positions françaises en la matière. En ce qui concerne l'Agence française pour le développement (AFD), l'existence d'un « ordre du jour » international sur la migration et le développement permet de mobiliser les différentes équipes nationales à réaliser leurs réflexions sur ces sujets, qui restent souvent au dehors des responsabilités des acteurs du développement. S'agissant des partenariats, l'AFD, en coopération avec les ministères concernés travaille conjointement, en particulier, avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement pour l'amélioration des données et l'identification des meilleures pratiques.

*Au niveau bilatéral* : Des consultations tenues avec les pays concernés pour la préparation des accords bilatéraux, amènent à la formation des groupes de pilotage qui sont chargés du suivi de l'implémentation de ces accords. Dans certains cas, des Groupes de travail peuvent aussi être créés pour établir des projets de développement solidaire, à savoir, dans le contexte de la formation professionnelle, en collaboration avec l'Association française pour la formation professionnelle des adultes, avec la délégation de l'Agence française pour le développement (AFD) dans le pays d'origine, et des centres de formation dans ce même

pays. Afin de s'engager dans le processus d'action concertée, les agences concernées en charge du développement, de la formation et de la migration dans les deux pays agissent en sorte d'identifier de nouveaux emplois et des tâches et de mener des enquêtes sur le marché de l'emploi, des analyses prospectives, ainsi que de rassembler des offres et des demandes dans et entre les pays, etc.

*Au niveau de l'Union européenne* : pendant la présidence française la quête d'une cohérence et coordination politique renforcée des politiques de migration et de développement, a amené le gouvernement français à proposer au Conseil de l'Europe un Pacte européen sur l'immigration et l'asile que le Conseil a adopté le 15 octobre 2008. Le Pacte comprend cinq engagements importants assumés par les États membres, y compris celui de l'établissement des partenariats avec les pays d'origine pour favoriser des synergies de migration et de développement et encourager des actions visant au développement solidaire, ce qui permettrait aux migrants de contribuer au développement de leur pays d'origine.

*Au niveau multilatéral* : Des partenariats se sont forgés dans le cadre des projets de développement solidaire novateurs, à savoir, pour faciliter le transfert de fonds et la création de fonds (par des donateurs multiples ou des garants), notamment avec la Banque mondiale et la Banque africaine de développement : l'AFD et le ministère des affaires étrangères participent pleinement à ces activités. Le ministère des affaires étrangères participe également à de divers dialogues informels, comme le Processus 5+5, la migration de transit en Méditerranée et les échanges entre experts des secteurs public et privé.

Le *Forum Mondial sur la Migration et le Développement (FMMD)* renforce la crédibilité des politiques de migration et de développement. Autour du point focal du FMMD national, une activité interministérielle de caractère permanent a été progressivement organisée entre les diverses directions du ministère des affaires étrangères, les services des affaires internationales et du développement solidaire du ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, l'AFD, et la mission permanente de la France auprès du Bureau des Nations Unies à Genève.

## **Ghana**

A la Q1a : Le gouvernement du Ghana est en train d'élaborer un Cadre de développement national à long terme. Des efforts sont effectués visant à parvenir à une approche cohérente de la migration et du développement. En particulier, le Ghana poursuit l'intégration des questions migratoires dans le cadre de développement national et la programmation de sa mise en œuvre à tous les niveaux de pouvoir.

A la Q2a : Les discussions au sein du FMMD et les recommandations relatives sont parvenus à enrichir le débat sur le lien entre la migration et le développement et à renforcer la sensibilisation sur la nécessité de cohérence politique dans les domaines de la migration et du développement.

## **Haïti**

En ce qui concerne la première question, la réponse est à la fois affirmative et négative, étant donné les diverses nuances en la matière. C'est parce que le gouvernement haïtien est en train de mettre en œuvre et d'élaborer des politiques et des programmes par ordre prioritaire.

## **Jamaïque**

Le Plan national de développement à long terme pour les années 2007-2030 a fait de la migration une partie intégrante et un élément essentiel pour réaliser l'objectif de développement jusqu'en 2030. Le Plan associe la migration internationale au développement et reprend la perspective avancée par le Forum Mondial sur la Migration et le Développement. Bien que la migration internationale et le développement soient des éléments-clé du Plan national pour la population de 2030, des efforts ont été effectués dans ce cadre afin d'assurer la congruence de tous les éléments, y compris des questions de migration et de développement. Le Secrétaire de la task force du Plan pour la population délégué aux affaires techniques

est le point focal du Forum Mondial sur la migration et le développement. Cette relation a largement contribué au processus d'intégration. Un exemple caractéristique est la perspective adoptée par le programme d'éducation et de formation. Cette perspective vise la production des ressources humaines conformément aux spécifications internationales, afin de remplir les critères du marché mondial. Elle a été largement influencée des politiques actuellement implémentées aux Philippines et communiquées par les délégués philippins durant le petit déjeuner sous forme d'entretien informel au point focal de la Jamaïque. Le Dialogue de Haut Niveau (DHN) sur la migration internationale et le développement des NU et le premier Forum Mondial sur la Migration et le Développement ont eu un impact direct sur la formulation de l'élément de la migration et du développement dans le Plan pour la population et le plus ample Plan de développement national de 2030.

### **Maurice**

Étant donné notre objectif d'encourager la migration légale, le gouvernement du Maurice implémente actuellement la politique de la migration circulaire. En outre, la migration circulaire fait partie intégrante de la stratégie de développement national. L'accord bilatéral entre le Maurice et la France signé le 23 septembre 2008 a fourni le cadre de coopération pour l'élaboration d'un programme de migration circulaire soutenable. D'autres pays ont également été abordés pour signer des accords similaires.

L'accord bilatéral conclu avec la France prévoit que les travailleurs mauriciens auront l'opportunité de résider et travailler en France pour des périodes de temps spécifiques et finalement rentrer au Maurice et contribuer ainsi au développement de leur pays d'origine. Les travailleurs et étudiants ayant acquis de l'expérience et épargné de l'argent rentreront au Maurice pour trouver de l'emploi dans les secteurs relatifs ou bien créer leurs propres petites et moyennes entreprises. L'accord prévoit en outre l'élaboration des plans pour assurer l'inclusion sociale et économique des travailleurs migrants lors de leur retour au Maurice. Cinq cents visas par an, valides pour un terme maximum de 15 mois, seront octroyés par les autorités françaises à des Mauriciens ayant un contrat d'emploi vérifié par les autorités françaises compétentes pour qu'ils s'emploient dans 61 domaines différents, comme le bâtiment et la construction, la restauration et hôtellerie, l'agriculture, le secteur maritime et la pêche, l'entretien, la mécanique et le secteur de métal, les industries de transformation, l'industrie légère, l'ingénierie électrique et électronique, les études et la recherche (textile); des travailleurs peu qualifiés seront employés dans des entreprises privées ou dans les « Colléctivités ».

Des programmes de formation seront organisés par la National Empowerment Foundation (NEF) au bénéfice des travailleurs mauriciens rentrés dans le pays et souhaitant lancer des projets visant à la création des emplois. La NEF est l'agence exécutive ayant pour objectif de favoriser les compétences des gens et réduire la pauvreté à travers la formation, le placement des personnes sans emploi et le financement de la création d'entreprises.

En avril 2009, la loi sur la lutte contre la traite des personnes est entrée en vigueur. Cette loi prévoit des peines sévères pour les contrevenants et contribuera à la réduction de la traite des travailleurs qui constituent une proie potentielle pour ceux qui se servent des pratiques d'exploitation et d'abus.

Le bureau de l'OIM local, en collaboration avec le ministère du travail, des relations industrielles et de l'emploi a élaboré une base de données ainsi qu'une plateforme électronique pour l'inscription en ligne de Mauriciens qui s'intéressent à travailler. La base de données pourra faire mieux coïncider des compétences et de réelles opportunités d'emploi à l'étranger.

### **Mexique**

Le gouvernement du Mexique considère que le développement national ne peut pas se fonder sur la fuite continue des migrants. C'est pourquoi le Mexique ne se sert pas d'une approche de migration et de développement dans la mise en œuvre de ses politiques et programmes. Toutefois, le Mexique pense que le développement est le meilleur moyen pour la prévention de la migration économique, à travers la

création des opportunités d'emploi dans les communautés d'origine. L'objectif principal est de faire de la migration une option et non pas un besoin pour les Mexicains.

Le Mexique n'a pas de programmes spéciaux actuellement en place pour la prévention de la migration économique. Depuis 2007, tous les programmes et les politiques visant au développement se rassemblent dans et relèvent de la stratégie *Vivre Mieux* (Vivir Mejor).

Dans ce cadre, le Mexique met en œuvre le programme *Trois pour Un* (3X1). L'objectif principal de ce programme est de combiner et coordonner les ressources des migrants avec les fonds publics et fédéraux pour l'élaboration des projets communautaires d'infrastructure. Pour chaque peso fourni par les migrants, les gouvernements fédéral, régional et local paieront un peso chacun afin de créer le modèle 3 x 1.

Le Mexique met également en œuvre un programme d'aide pour améliorer les conditions d'emploi et de vie des travailleurs du secteur agricole, à savoir, des individus et des familles résidant dans les zones rurales et se trouvant face à des difficultés financières sans accès aux infrastructures appropriées ni aux services de base.

### **Pays Bas**

En juillet 2008 un nouveau mémorandum politique a été publié (Migrations internationales et développement 2008). « Se concentrer plus sur la migration en tant que partie du dialogue pour le développement et sur le développement en tant que partie du dialogue pour la migration », constitue un des objectifs spécifiques de la politique de migration et de développement néerlandaise. L'on considère que la migration doit, s'il y a lieu, jouer un rôle dans la politique étrangère néerlandaise. Des ambassades dans les pays en voie de développement sont, par exemple, encouragées d'intégrer la migration dans les plans de développement. Un autre objectif est d'incorporer une perspective migratoire dans les PRSP (cela reste toutefois un objectif inachevé jusqu'à présent). En même temps et le cas échéant, les intérêts des pays en voie de développement joueront un rôle dans la politique néerlandaise et européenne. A titre d'exemple, une réunion intragouvernementale est tenue récemment dont l'objectif a été de sensibiliser et de tenir compte du phénomène de la fuite de cerveaux dans la politique migratoire des Pays Bas (travailleurs très qualifiés).

### **Norvège**

En 2009 la Norvège a adopté deux livres blancs sur la coopération pour le développement et les affaires étrangères qui reflètent une approche cohérente sur la migration et le développement. Il s'agit d'un objectif déclaré afin d'engager, de façon plus active, les Norvégiens issus de l'immigration ainsi que les immigrants résidant en Norvège, dans la politique et la coopération pour le développement. C'est pour cette raison que le gouvernement norvégien a lancé, en 2008, un projet-pilote visant à la coopération pour le développement entre les autorités norvégiennes et les diasporas, sur la base de financement 50-50 % par des sources privées et publiques. Jusqu'à présent (pendant les années 2008 – 2009), 8 sur 18 demandeurs ont été financés à travers ce plan.

En outre, le gouvernement norvégien est en train d'élaborer un dispositif pour « envoyer de l'argent chez soi » à travers un site norvégien qui renseignera les utilisateurs (plutôt des diasporas) sur les prestataires de services les plus économiques et rapides en ce qui concerne l'envoi de l'argent (transferts de fonds) à l'étranger, ce qui générera de la compétition entre les différents prestataires de services et, peut-être, fera baisser les frais en matière de transferts de fonds privés. Le FMMD n'a pas contribué de manière pratique aux actions spécifiques prises pas la Norvège en matière de cohérence des politiques et des programmes, mais il a en tout cas apporté une valeur ajoutée aux initiatives sur le plan national.

### **Portugal**

Bien que le Portugal ne dispose pas de stratégie spécifique en matière de migration et de développement, il fait cependant des efforts pour élaborer une approche cohérente qui prendra compte de ces deux

politiques. Le Portugal a préparé un document intitulé “*Une vision stratégique pour la coopération portugaise*”, qui met l’accent sur des questions comme la solidarité humanitaire et politique, les intérêts de nature géostratégiques et économiques, justifiant l’engagement du Portugal à la coopération pour le développement. Ce document fait en outre référence au rôle important que jouent les associations des immigrants en tant qu’acteurs de développement et à leur apport au développement social et économique de leur pays d’origine.

Le gouvernement portugais a adopté un *Plan pour l’inclusion des immigrants*, qui reflète l’approche proactive du pays vis-à-vis des questions migratoires, ainsi que la pleine reconnaissance de l’apport des immigrants à de divers niveaux, à savoir, économique, démographique, social et culturel. Le *Haut Commissariat pour l’immigration et le dialogue interculturel* (ACIDI) met en œuvre des projets très importants en matière de migration et de développement. De plus, l’adoption des lois portant sur l’immigration et la nationalité traitent des questions sur le statut des immigrants, telles que la citoyenneté, les droits sociaux et la mobilité des migrants.

L’effort que fait le Portugal est axé sur l’objectif d’intégrer encore plus la migration dans la politique de coopération pour le développement et également l’élément du développement dans des questions liées aux politiques sur l’immigration et le contrôle aux frontières, ce qui n’est pas toujours facile à appliquer. En outre, le Portugal a signé un accord de partenariat spécial avec l’OMI qui participe activement (par son bureau à Lisbonne) dans des projets importants de migration et de développement. Ce partenariat implique aussi de différents acteurs nationaux qui travaillent dans ces deux domaines.

### **Afrique du Sud**

La Loi sur l’immigration de l’Afrique du Sud (loi no. 13 de 2002) signale que la prospérité économique du pays est étroitement liée à la contribution des étrangers et définit les paramètres de politiques visant à la promotion de la croissance et des investissements en attirant de la main-d’œuvre dans l’Afrique du Sud. La loi veut en outre promouvoir la migration de la main-d’œuvre afin de réaliser les objectifs macro-économiques de l’*Initiative pour une croissance accélérée et partagée* de l’Afrique du Sud (ASGISA). Cette politique vise l’augmentation du Produit Intérieur Brut (BIP) du pays par 6% d’ici 2010 et la réduction par 50% de la pauvreté et du chômage d’ici 2014. Le tourisme est aussi considéré comme un élément moteur de la croissance économique en Afrique du Sud. Les transferts de fonds jouent un rôle important à l’essor économique et social des pays d’origine. Le département des affaires intérieures (DHA) facilite le transfert de fonds par des documents qui aident les étrangers à ouvrir des comptes bancaires.

L’amendement de la loi sur l’immigration (no. 19 de 2004) aspire à faire face aux lacunes et enlever les obstacles administratifs de la législation précédente. Elle veut en outre stimuler la croissance économique à travers le tourisme, l’emploi de la main-d’œuvre étrangère requise, ainsi qu’attirer des fonds d’investissement étrangers. La législation a pour objectif de faciliter la migration de la main-d’œuvre en faisant venir en Afrique du Sud des professionnels exceptionnellement compétents et qualifiés.

### **Suède**

En 2009 la Suède a défini un nouvel objectif pour la politique migratoire, à savoir, reconnaître et favoriser les effets du développement sur la migration. Le gouvernement suédois a entamé la préparation d’une politique de migration pour la coopération au développement qui va être lancée en 2010. Dans le cadre des préparations, le ministère des affaires étrangères chargera l’Agence suédoise pour la coopération au développement international (Sida) de compiler un document de fond sur, par exemple, les synergies potentielles entre la coopération au développement et d’autres domaines de politiques, pour renforcer les effets de développement et minimiser les répercussions négatives de la migration dans les pays en voie de développement. La politique placera la thèse suédoise sur la coopération au développement international de manière plus solide au sein du cadre général de l’approche cohérente de la Suède sur la migration et le développement.

Le 2 juillet 2009, le gouvernement suédois a nommé un comité parlementaire chargé d’examiner la façon dont la mobilité croissante à destination et en provenance de la Suède peut être facilitée, ainsi que la façon

dont on pourrait renforcer les potentiels de développement. Le comité avait comme tâches de: 1) délinéer la migration circulaire à destination et en provenance de la Suède et déterminer s'il y a lieu pour plus de recherche; 2) analyser les effets positifs et négatifs de la migration circulaire à destination et en provenance de la Suède; 3) analyser les effets des politiques de migration et de développement, ainsi que des politiques portant sur plusieurs autres domaines, sur les migrants et/ou le retour volontaire; 4) proposer des mesures censées nécessaires pour faciliter la migration circulaire à destination et en provenance de la Suède et maximiser ses potentiels de développement. Il convient de souhaiter que le travail du comité renforce davantage la cohérence politique et institutionnelle en matière de migration et de développement.

### **Suisse**

Vers la fin de 2008, l'Agence suisse pour le développement et la coopération (SDC) a intégré des questions migratoires dans sa politique de coopération au développement, en la définissant comme un des dix thèmes prioritaires à traiter dans le contexte d'un programme dit global. Des domaines thématiques du programme comprennent : la protection, les droits et l'accès aux soins de santé primaires pour les migrants; la contribution au dialogue bilatéral sur la migration de la Suisse; la migration et les conflits dans un état fragile et les régions de conflit; les synergies dans le cadre des programmes généraux pour la sécurité alimentaire, le changement climatique, et les initiatives portant sur la gestion des ressources en eau; la migration et le développement, et la contribution au dialogue multilatéral sur la migration.

### **Royaume Uni**

En mars 2007, le département pour le développement international a publié un document de politique sur la migration et le développement intitulé « Sortir de la pauvreté – faire de la migration un outil bénéfique pour les pauvres », disponible sur <http://www.dfid.gov.uk>. Ce document reflète l'engagement du DFID de *poursuivre sa coopération avec d'autres départements du gouvernement du pays... afin d'adopter une approche de la migration et de développement cohérente et assurer que les politiques tiennent compte de l'impact sur la réduction de la pauvreté et le développement dans les pays partenaires*. Un exemple de raffinement d'une politique existante pour poursuivre une approche cohérente est cité dans le Livre blanc du Royaume Uni intitulé « Comment faire la gouvernance bénéficier aux pauvres » où il s'engage à suivre les effets de ses politiques migratoires sur le développement. En plus de ces politiques formelles, des discussions se tiennent (y compris des réunions informelles et plus fréquentes) sur des questions liées à la migration et au développement entre le DFID (le ministère du développement du Royaume Uni) et le Home Office (ministère de l'intérieur), le Foreign and Commonwealth Office (ministère des affaires étrangères et du Commonwealth), et d'autres. L'on y inclut la discussion des politiques spécifiques, ainsi que l'impact des événements tels que la récession de la crise économique mondiale. Les positions du Royaume Uni portant des questions de migration et de développement discutées au sein de l'UE et des forums internationaux se forment à l'issue des discussions interdépartementales. Les discussions du FMMD sur la cohérence politique n'ont pas peut-être eu un impact important dans ce processus de coordination actuellement en cours. Les discussions sur les questions traitées pas le FMMD ont été coordonnées par le point focal du FMMD (au sein du DFID), pourtant celui tend à refléter des processus existants en impliquant les mêmes individus.

## **2. LA COHÉRENCE DES ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS/ORGANISATIONNELS AU SEIN DU GOUVERNEMENT**

a. Y a-t-il quelque service/département gouvernemental responsable de faciliter et coordonner la planification et les travaux sur la migration et le développement entre les ministères, départements et agences respectifs dans votre pays ?

Oui :	16
Non :	2
Sans objet ou pas de réponse :	2

b. À la suite de la recommandation du FMMD de Manille de renforcer le rôle de points focaux du FMMD nationaux, votre gouvernement s'est-t-il montré capable de renforcer le rôle desdits points focaux ?

Oui :	11
Non :	7
Sans objet ou pas de réponse :	2

c. Le point focal du FMMD national, est-il en charge de la facilitation et coordination intragouvernementale ?

Oui :	6
Non :	12
Sans objet ou pas de réponse :	2

### **Remarques supplémentaires soumises par les gouvernements :**

#### **Australie**

L'Agence australienne pour le développement international (AusAID) dispose de personnel spécialisé pour travailler sur les différents aspects du plan sur la mobilité de la main-d'œuvre de la région du Pacifique récemment mis en place et sur les questions migratoires. La section de la croissance économique de la région du Pacifique au sein de l'AusAID est responsable des affaires liées aux aspects du développement dans le cadre de la migration.

Des processus consultatifs ont été renforcés dans l'année précédente à travers la formation d'un comité interdépartemental spécifiquement liée au Plan-pilote sur les travailleurs saisonniers pour la région du Pacifique. Ce comité est dirigé par le département de l'éducation, de l'emploi et des relations sur le lieu du travail et est composé de hauts fonctionnaires venus des agences du gouvernement australien, y compris celles responsables du développement et de la migration.

Le système du Cabinet joue un rôle important à l'incorporation de la cohérence dans les orientations générales de la politique du gouvernement australien. Les consultations entre les départements du gouvernement font partie intégrante du processus pendant lequel une proposition soumise passe à travers les différents niveaux d'examen du système du Cabinet. Comme les comités intergouvernementaux formés par les agences gouvernementales, le gouvernement australien dans son ensemble consulte également plusieurs parties prenantes extérieures, y compris les gouvernements régionaux, territoriaux et locaux, des entreprises, des syndicats, des organisations communautaires et le public.

#### **Canada**

La Citoyenneté et immigration Canada, l'Agence canadienne de développement international et/ou d'autres départements du gouvernement canadien concernés par la question de la migration et du développement, sont en principe responsables d'entamer et coordonner des consultations sur des questions spécifiques au sein de l'ensemble du gouvernement. Cependant, le point focal du FMMD national au Canada s'est installé auprès de la Citoyenneté et immigration Canada.

Les différents départements du gouvernement (comme la Citoyenneté et immigration Canada, l'Agence canadienne de développement international, Santé Canada, Affaires étrangères et commerce international) collaborent et tiennent des consultations sur des sujets spécifiques liés à la migration et au développement afin d'assurer la réaction cohérente par l'ensemble du gouvernement. Les consultations sont tenues ad hoc, aussi souvent que l'exigent les conditions. En principe, elles se limitent aux départements relatifs, mais d'autres départements peuvent aussi s'impliquer, si nécessaire.

Au Canada, les juridictions provinciales et territoriales concernant plusieurs politiques liées à la migration

(comme le recrutement des travailleurs du secteur de la santé, la migration temporaire de la main-d'œuvre) devraient se prendre en compte. Il est nécessaire qu'il y ait des consultations et des accords avec ces niveaux de pouvoir en ce qui concerne les politiques/mesures censées avoir un impact sur leurs régions de juridiction.

### **Colombie**

La résolution no. 3131 du ministère des affaires étrangères a amené à la création du Groupe de travail interne dont l'objectif est de créer un lien avec, de concourir et de soutenir les Colombiens résidant à l'étranger et leurs communautés. Ce groupe a assumé les responsabilités suivantes :

- renforcer les instruments qui lient les Colombiens résidant à l'étranger et qui permettent la circulation des idées, des données, des informations, des marchandises et des services afin de donner une image positive de la Colombie;
- générer des projets de recherche conformément à l'objectif du programme « Colombia Nos Une » (la Colombie nous unit) qui permettra d'acquérir des connaissances pratiques pour la formulation des politiques migratoires;
- soutenir la Direction des affaires consulaires et les communautés des Colombiens à l'étranger.

Parmi les responsabilités du service consulaire l'on peut citer les suivantes :

- protéger, dans le pays d'accueil, les intérêts du pays d'origine et de ses ressortissants;
- aider et concourir les ressortissants du pays d'origine;
- sauvegarder les intérêts des ressortissants du pays d'origine dans des cas de succession par décès dans le territoire du pays d'accueil, conformément aux lois et aux règlements du pays d'accueil;
- sous réserve des pratiques et procédures dans le pays d'accueil, représenter ou veiller à une représentation appropriée des ressortissants du pays d'origine auprès des tribunaux et d'autres autorités du pays d'accueil.

La loi no. 76 de 1993 établit le cadre juridique pour adopter des mesures de protection en faveur des Colombiens résidant à l'étranger à travers le service consulaire. Elle a été en partie modifiée par la loi no. 991 de 2005, qui amplifie les bases de couverture d'assistance légale et sociale offerte aux Colombiens résidant à l'étranger dans la circonscription du poste consulaire, lorsqu'il s'agit d'une communauté colombienne de moins de 10.000, selon la Direction des affaires consulaires et des communautés colombiennes à l'étranger.

En 2001 le ministère des affaires étrangères a établi le Comité d'assistance aux Colombiens résidant à l'étranger par la résolution no. 0326 de ladite année, afin d'offrir de l'assistance efficace et appropriée aux Colombiens résidant à l'étranger.

En ce qui concerne la migration au-delà des frontières nationales, la Colombie a conclu des accords avec les pays voisins visant à exécuter et coordonner des mécanismes de protection pour concourir les populations déplacées afin de mieux répondre aux conditions d'urgence. L'inclusion et le développement des zones frontalières constituent les nouveaux défis de « l'ordre du jour » de politique publique; il est donc nécessaire de favoriser la coopération aux frontières en tenant compte des besoins locaux. Dans cette perspective, le ministère des affaires étrangères a consolidé tout un système de dispositifs afin d'encourager le développement des zones frontalières et favoriser l'inclusion au sein des régions frontalières. Parmi ces dispositifs l'on peut distinguer : le décret no. 2105 du 8 octobre 2001 qui établit les principes pour la création de la Direction de l'intégration et du développement des zones frontalières en tant que partie de la nouvelle structure du ministère des affaires étrangères; le décret no. 1185 du 29 juin 1999, qui confère les fonctions ayant fait partie des responsabilités du Conseil présidentiel des affaires frontalières à ladite Direction.

En ce qui concerne le développement des zones frontalières, le ministère des affaires étrangères a formé la Coordination du développement des zones frontalières qui a les objectifs suivants :

- consolider des actions interinstitutionnelles pour l'élaboration des plans, des programmes et des projets;
- créer des liens entre les institutions régionales et publiques;
- consolider le développement des zones frontalières.

Dans ce sens, la Coordination fournit des lignes directrices et suit des plans qui promeuvent le développement des zones frontalières sur les plans social, économique et productif; elle est également en quête des opportunités de financement, tout en encourageant la participation de la communauté et en définissant l'impact des régions frontalières sur les différentes initiatives. La Coordination fournit également du soutien technique à des comités qui travaillent dans des domaines relatifs aux frontières et intégrations et à l'évaluation des politiques étrangères liées aux régions frontalières.

Les objectifs principaux de la Coordination du développement des zones frontalières sont axés sur le renforcement de la politique des frontières et des intégrations mais aussi des dispositifs binationaux et conjoints portant sur les frontières et les intégrations au sein des organisations sous-régionales et multilatérales. Le Plan de sécurité, de souveraineté et de développement social des régions frontalières fournit les conditions pour le développement des frontières intégral qui garantiraient la paix, la liberté et la démocratie et sécuriseraient les secteurs frontaliers et leurs habitants. Le ministère des affaires étrangères ainsi que le ministère de la défense ont élaboré ce plan, ayant comme objectif de mener des actions soutenues à des points de passage frontaliers, afin d'améliorer la qualité de vie, générer des conditions de développement durable et créer des liens avec les pays voisins. Le plan reconnaît la nécessité de renforcer les relations entre l'État, les forces armées et la société civile.

Le ministère des affaires étrangères a par le biais du programme Colombia Nos Une (la Colombie nous unit) convoqué une réunion avec la participation de la Commission intersectorielle pour la migration et le comité ad hoc afin de traiter de diverses questions soulevées lors du présent Forum. L'objectif de cette assemblée a été de définir une position nationale intégrale pour la participation au Forum.

### **Costa Rica**

À la Q2a : La Direction générale de la migration et des étrangers dispose d'un service de planification en charge de la formulation des politiques, tout en assumant des responsabilités de conseil, afin de faciliter et coordonner la planification et le travail à être effectué sur la migration entre le ministère de l'intérieur, le ministère des affaires étrangères, l'OIM, pour ne citer que quelques-uns des acteurs.

Aux Q2b et Q2c :

Le ministère de l'intérieur (Viceministra de Gobernación y Policía) a participé aux ateliers internationaux au sein des FMMD de Manille et de Bruxelles. En tant que point focal national le ministère de l'intérieur est en charge de la facilitation et coordination intragouvernementale. Il est actuellement en contact avec le Responsable du département de planification migratoire pour mettre à jour les données et les critères définis selon le scénario international et les discussions au sein des ateliers et des forums.

### **France**

Les responsabilités concernant la migration et le développement sont définies horizontalement. Les responsabilités sont partagées entre le ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) et le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire (MIIINDS) de manière complémentaire, ayant en outre mis en place un processus de consultation interministérielle permanente : le MIIINDS s'occupe du développement solidaire, tandis que le MAEE de l'aide publique au développement, au dehors des activités portant sur le développement solidaire. La coordination entre les deux ministères a été renforcée à la suite de la décision prise par le comité

interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) le 5 juin 2009, à savoir, d'ouvrir la possibilité d'une aide publique au développement accrue, destinée aux États qui ont signé des accords sur la gestion de l'immigration et du développement solidaire.

Le rôle du point focal du FMMD national est axé sur la coordination interministérielle pour la préparation du FMMD. Cependant, comme il a été expliqué dans la première partie ci-dessus, le champ de compétences du ministère des affaires étrangères qui assume les fonctions du point focal s'étend à faire passer les messages des positions de la France au sein de différents *forums* internationaux traitant la migration, en particulier, associée au développement. Une attention particulière est également accordée au sujet des transferts de fonds par les migrants dans le contexte du financement au développement et en coordination avec le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi.

### **Ghana**

Les ministères et agences sectoriels ont été encouragés à former des services/points focaux pour traiter les questions migratoires. Il s'agit des ministères des affaires étrangères, de l'intérieur et du travail.

Le gouvernement ghanais reconnaît l'impact de la migration sur les programmes de développements nationaux et vice versa. Par conséquent, le gouvernement ghanais a affirmé son engagement d'intégrer la migration dans le prochain Plan de développement à moyen terme qui sera lancé en 2010. La Commission pour la planification du développement national a entamé toute une série de consultations avec des parties prenantes importantes dans les ministères et les agences gouvernementales, ainsi qu'avec des ONG et le secteur privé. L'on prévoit que les résultats de la réunion d'Athènes contribueront substantiellement à ces fins. Un changement de gouvernement au Ghana en 2009 pourrait influencer sur le rythme de ce processus.

### **Haïti**

Quant à la question 1, il n'existe pas de service spécial. L'on constate une étroite collaboration entre les différentes sections et/ou ministères impliqués en la matière.

### **Jamaïque**

Les différents ministères et départements sont responsables de divers aspects de la migration internationale. Le ministère des affaires étrangères et du commerce extérieur est responsable de questions légales et de protocole, liées aux diasporas, aux réfugiés, aux demandeurs d'asile, etc. Le ministère du travail et de la sécurité sociale s'occupe des permis de travail et des programmes portant sur la migration temporaire de la main-d'œuvre. Le ministère de la sécurité nationale est responsable des questions d'immigration et de citoyenneté. Le service de la population auprès de l'Institut de planification de la Jamaïque (PIOJ) a par défaut assumé la tâche de coordinateur vis-à-vis des questions de politique et de planification de migration internationale. Cela est principalement dû au fait qu'il est chargé de recueillir des données, ainsi que des portefeuilles de politique et de planification. C'est la raison pour laquelle ce service est nommé comme point focal national en vue du Forum Mondial sur la Migration et le Développement. Le service constitue en outre le fer de lance à l'élaboration de la politique nationale portant sur la migration internationale et le développement. Il a coordonné la participation des délégations nationales à presque toutes les conférences et aux ateliers régionaux et interrégionaux en matière de migration internationale et de développement, y compris ceux liés aux Nations Unies et, à un moindre degré, à l'Organisation internationale pour les migrations. Bien que ce service ait été le point focal du Forum Mondial, on est convaincu que son rôle pourrait être renforcé davantage si on lui indiquait plus clairement ses responsabilités.

### **Japon**

À la Q2a : Division de coopération sur des questions globales, ministère des affaires étrangères

### **Maurice**

Le bureau du premier ministre (Affaires intérieures) est le point focal national pour la coordination des politiques migratoires. Il collabore étroitement avec le ministère des finances et du soutien économique, le ministère du travail, des relations industrielles et de l'emploi, le ministère des affaires étrangères, de l'intégration régionale et du commerce international et la National Empowerment Foundation, ainsi qu'avec le Bureau de l'OIM local au Maurice. Le Bureau du premier ministre jou le rôle du coordinateur, ayant assumé des responsabilités de décisions politiques en matière de migration.

À la suite du FMMD de Manille, le rôle du point focal national a été renforcé et formalisé.

### **Mexique**

Le Mexique aura une participation active au FMMD d'Athènes. Le Mexique co-présidera la session 1.2 intitulé « *Engager des diasporas et des migrants dans les politiques et les programmes de développement-Leur rôle ? Leurs contraintes ?* », et l'on participera également en tant que gouvernement à la **Session 2.2** intitulée: *La réintégration et la migration circulaire – efficaces pour le développement ?*

Le rôle du point focal du FMMD mexicain a été fondamental en ce qui concerne le renforcement du Mexique en tant que pays participant à ce Forum.

### **Pays Bas**

Le Groupe pour la migration internationale au sein du ministère des affaires étrangères est chargé de faciliter et de coordonner la planification et les travaux sur la migration et le développement; il participe tant à la coordination qu'au contenu des plans élaborés.

Les Pays Bas ne considèrent pas qu'il soit nécessaire de renforcer davantage le rôle du point focal du FMMD national (Directeur du département de la circulation des personnes, de la migration et des affaires des étrangers du ministère des affaires étrangères).

Le point focal du FMMD se met à la tête de l'organisation des réunions pour discuter des points de vue, de la stratégie, de la vision, etc. Bien qu'il existe un processus consultatif intergouvernemental formel (« Groupe de travail interdépartemental »), il ne se réunit pas à intervalles réguliers. La plupart des communications ont un caractère informel (téléphone, email, partage d'information, réunions). Au cours de l'année précédente il n'y pas eu de changements importants.

### **Portugal**

L'*Institut portugais pour l'aide au développement* (IPAD) est le point focal national responsable de la coordination et de la planification des travaux sur la migration et le développement. Il veut engager d'autres organisations/ ministères également impliqués dans cette unité thématique et organise des réunions régulières qui seront très utiles dans la préparation du Portugal en vue du FMMD. À ces fins, l'IPAD cherche à harmoniser et à concilier les différentes positions et, plus important encore, à rationaliser le développement en l'intégrant aux politiques de migration nationales. Il collabore étroitement avec le *ministère de l'intérieur*, le *ministère des affaires étrangères*, le *Haut Commissariat pour l'immigration et le dialogue interculturel* (ACIDI), ainsi qu'avec le *ministère du travail et de la sécurité sociale*. L'IPAD a établi un réseau informel, en particulier, pour traiter des questions liées au FMMD, ayant comme objectif la coordination des positions, le partage de données et la facilitation des discussions en matière de « migration et de développement ». En outre des contraintes qui sont dues au manque des ressources humaines, il est toujours difficile à harmoniser les perspectives et les positions des différents ministères qui peuvent être bien variées, même contradictoires.

### **Afrique du Sud**

En 2005, le département des affaires intérieures (DHA) a établi la Section d'immigration nationale (NIB). La Section est chargée de faciliter l'entrée dans et le départ des personnes du pays en octroyant les

documents nécessaires aux étrangers qui remplissent les conditions. Ces documents sont des permis de travail, des autorisations d'exercer une activité commerciale ou d'établir une entreprise, ou bien des permis de séjour permanent qui ont pour condition l'établissement d'une entreprise ou l'investissement dans ladite entreprise. Ces permis contribuent à la migration de main-d'œuvre internationale et au gain de cerveaux, ce qui est critiqué pour le développement en Afrique du Sud. Le DHA a en outre établi le Plan pilote de grand comptes afin de faciliter la mise en œuvre d'une liste de rares compétences à travers la collecte de données statistiques, la popularisation des quotas des permis de travail et la communication des informations aux demandeurs remplissant les critères et souhaitant entrer dans le pays conformément au système des quotas des permis. Ce système a pour objectif de répondre aux besoins du pays en main d'œuvre. Le ministre des affaires intérieures, en collaboration avec ses contreparties au ministère du travail, du commerce et de l'industrie élabore la liste de rares compétences, une fois par an, afin de définir les secteurs de l'économie où l'on constate une pénurie de main d'œuvre compétente. En outre, les ministres définissent les quotas dans de diverses catégories de compétences prioritaires, conformément à la loi sur l'immigration de 2002 (Loi no. 13 de 2002). La facilitation de l'emploi des étrangers est définie de manière simple et transparente. Les dispositions relatives sont disponibles sur le site du DHA.

### **Suède**

Lorsqu'en 2003 le parlement suédois a adopté une politique pangouvernementale vis-à-vis du développement global, en ce faisant il a placé la cohérence politique pour le développement au cœur de la politique de la Suède. L'approche du gouvernement suédois sur la cohérence politique prévoit que l'implémentation de la politique et, par là, la réalisation de ses objectifs, incombe à et constitue la responsabilité de l'ensemble du gouvernement, à savoir, contribuer au développement équitable et durable global. La politique en elle-même est formulée et élaborée par les différents bureaux gouvernementaux. À titre d'exemple, le ministre de la migration est responsable de l'apport de la politique de la Suède sur la migration et l'asile au développement équitable et durable global. Le ministre de la coopération au développement est responsable de coordonner l'implémentation de la politique dans son ensemble par les bureaux gouvernementaux, mais aussi d'assurer une coopération au développement qui soit sensible et qui soutienne les questions de la migration, du commerce international et d'autres.

### **Suisse**

La Suisse a travaillé et est parvenue à améliorer davantage la coordination et la collaboration des agences

Par ailleurs, le Bureau fédéral des migrations (BFM) accorde une importance croissante aux conséquences potentielles du développement: il associe de plus en plus le retour en sécurité et volontaire des individus aux projets de développement en vue de soutenir la réintégration permanente et prévenir les mouvements irréguliers.

Bien que le *programme global Migration* et les mécanismes interdépartementaux constituent des approches positives à la coordination de la programmation et de l'implémentation, la Suisse devrait définir des paramètres clairs afin de traiter le lien entre le développement et la migration de sorte que la dimension du développement soit exprimée de manière plus efficace.

En juin 2009, un ambassadeur spécial pour la migration internationale a été assigné au FDFA. Cela pourrait contribuer à faire du développement une des questions centrales dans le débat sur la migration en Suisse et faciliter l'établissement d'un cadre commun portant sur la cohérence au sein de tous les Bureaux fédéraux chargés de questions migratoires. L'ambassadeur spécial fera avancer, entre autres, la vision de la Suisse sur la cohérence politique, dans les forums internationaux.

Le point focal du FMMD en Suisse contribue substantiellement à la coordination informelle des efforts effectués entre les différents bureaux afin de renforcer la cohérence.

### **Royaume Uni**

Le DFID est le point focal du FMMD au Royaume Uni. Vu qu'il s'agit du Département pour le développement international britannique, il est également à la tête des travaux et de la coordination sur la migration et le développement. Comme il a été mentionné dans la remarque ci-dessus, cela implique qu'il existe une collaboration avec d'autres départements gouvernementaux de plusieurs manières. Comme il a été signalé précédemment, les recommandations du FMMD vis-à-vis des points focaux n'ont peut-être pas influé sur les modifications apportées au rôle du DFID.

### **3. DES RECHERCHES ET DES DONNÉES RELATIVES À LA PLANIFICATION D'UNE POLITIQUE COHÉRENTE ET FONDÉE SUR L'ÉVIDENCE VIS-À-VIS DE LA MIGRATION ET DU DÉVELOPPEMENT**

a. Le gouvernement dans votre pays se sert-il des recherches et des données liées aux politiques afin de formuler des politiques cohérentes de migration et de développement ?

Oui :	13
Non :	4
Sans objet ou pas de réponse :	3

b. Le gouvernement dans votre pays peut-il accéder facilement à des résultats de recherche et des données concrets qui sont requis pour la planification d'une politique nationale sur la migration et le développement ?

Oui :	12
Non :	5
Sans objet ou pas de réponse :	3

### **Remarques supplémentaires soumises par les gouvernements :**

#### **Australie**

En Australie, les recherches longitudinales menées font preuve de la contribution remarquable des migrants au stock de capital humain, social et produit. L'élaboration des modèles fiscaux révèle que les nouveaux migrants apportent une contribution substantielle au budget du gouvernement australien et que cela augmente progressivement en termes réels. Au sens large, au cours des quatre premières années, 1.000 nouveaux migrants apportent environ \$10 millions nets au budget du Commonwealth des Nations.

De plus, l'Australie finance le Réseau du développement mondial (Global Development Network) et notamment, le sixième Projet de recherche global intitulé « Development on the Move: Measuring and Optimising the Economic and Social Impacts of Migration » (le Développement mobile : mesurer et optimiser les effets économiques et sociaux de la migration). Le projet est mis en œuvre en collaboration avec l'Institut de recherches en politique publique. Six études commandées par des pays différents vont recueillir des données primaires vis-à-vis de la prédominance et l'impact de la migration sur les ménages et les communautés dans les pays en voie de développement pendant une période de trois ans (de 2008 à 2010). Le projet devrait être achevé en 2010. Un programme de diffusion et de sensibilisation en la matière est également prévu.

De plus, le Département de l'immigration et de la citoyenneté est en train de finaliser un accord de financement avec l'Office contre la drogue et le crime des Nations Unies (UNODC) visant à l'établissement d'un service de coordination et d'analyse pour la collecte, l'analyse et la diffusion de statistiques sur le trafic des êtres humains dans la sous-région du Grand Mékong.

Il s'agit non seulement de l'élaboration d'une base de preuves de la politique contre le trafic, mais également d'un outil pour l'amélioration de la coordination des réponses par les différentes régions à ce type de crime particulier. Bien que les données soient, dans un premier temps, disponibles aux pays y participant (Cambodge, Chine, Indonésie, Laos, Thaïlande et Vietnam), la recherche sera plus largement diffusée en Australie aussi. Le projet devrait commencer dans le troisième trimestre de 2009 et s'achever en 2013.

En outre, durant le Forum ministériel de "Bali Process" tenu en Indonésie en avril 2009, l'Australie a annoncé la commande d'un projet visant à recueillir des informations sur les migrations irrégulières dans la région. Les informations fourniront une base de preuves pour les futures discussions en matière de politiques, et seront disponibles aux pays participant à Bali Process.

### **Belgique**

L'accès à des informations pratiques afin de définir les politiques de migration et de développement demeure encore un domaine difficile qui devrait s'améliorer.

### **Canada**

Bien que le gouvernement canadien ne dispose pas de politiques ou de programmes nationaux en matière de migration et de développement actuellement en place, il reconnaît toutefois l'importance de mener des recherches qui soient liées aux politiques ainsi que la nécessité d'une base de preuves solide sur les questions de migration et de développement comme point de départ. Les effets de la migration associés au développement exigent une meilleure documentation et compréhension afin que l'on leur accorde l'attention adéquate dans l'analyse et l'élaboration des politiques. Le gouvernement canadien se sert des recherches et des données nationales et internationales liées aux politiques et explore ses futures approches politiques portant sur la migration et le développement.

### **Colombie**

Le ministère des affaires étrangères s'occupe de la préparation d'une liste de publications, afin d'obtenir des données fiables concernant les flux migratoires et la qualification spécifique de la migration colombienne, y compris des rapports de séminaires, d'études, de statistiques, ainsi que des rapports non-publiés. Le ministère des affaires étrangères de la Colombie entretient d'excellentes relations avec des universités et des institutions nationales et internationales pour puiser dans les données relatives concernant la migration colombienne et ses répercussions en matière économique et sociale.

Le Programme « La Colombie nous unit » se rend compte de l'importance de familiariser les facultés des sciences politiques et des relations internationales – entre autres – des plus grandes universités du pays avec le programme et de les engager à collaborer et donc renforcer le lien entre les chercheurs et les universitaires pour qu'ils puissent suivre le phénomène de la migration. C'est à ce sujet que le ministère a poursuivi de divers accords pour donner lieu à plusieurs publications et à l'organisation de séminaires en Colombie.

Par ailleurs, le Programme a collaboré avec des organisations internationales, telles que l'Organisation internationale pour les migrations – OIM. Le programme a conjointement formé avec le DANE un comité intersectoriel dont la « Colombie nous unit » fait partie. Le comité se compose du Département administratif de la sécurité (Departamento Administrativo de Seguridad – DAS), de la Banque de la République de Colombie (Banco de la República de Colombia), le vice-ministère du tourisme, faisant partie du ministère du commerce, de l'industrie et du tourisme (Vice-Ministerio de Turismo del Ministerio

de Comercio, Industria y Turismo), et l'OIM. L'œuvre du comité comprend le recensement national sur la migration (2005), la préparation de l'enquête des Colombiens résidant à l'étranger (Encuesta de Colombianos Residentes en el Exterior - ECRE) et l'enquête nationale sur les émigrants internationaux et les transferts de fonds (Encuesta Nacional de Emigrantes Internacionales y Remesas – ENEIR) qui s'achèveront d'ici 2010.

Néanmoins, il est très difficile à obtenir et associer des données sur certains sujets liés au développement. Par exemple, des données concernant le phénomène du retour dans le pays d'origine et son intensité, les chiffres des statistiques des programmes qui pourraient contribuer à l'élaboration de politiques nationales sur la migration et le développement ou bien l'accès à ces données sont des questions à considérer et analyser.

### **Costa Rica**

Des recherches et des données liées aux politiques sont très importantes pour la formulation des politiques cohérentes de migration et de développement. Le Conseil national pour la migration intégré par le ministère de l'intérieur, le ministère des affaires étrangères, le ministère du travail, le conseil du tourisme du Costa Rica, le ministère de la justice et la direction de la migration, en tant que groupe de travail interinstitutionnel, discute des affaires actuelles vis-à-vis de la migration et du développement et tient un rôle consultatif en faisant des recommandations pour l'élaboration des politiques. La participation du Costa Rica à des forums et des discussions internationaux, ainsi que la mise à jour des données de recherche sur Internet, les diverses publications, etc. assurent un accès facile aux informations relatives.

### **France**

Les recherches sur la migration et le développement sont encore rares. Il existe un grand nombre d'études mais elles ne suffisent pas pour couvrir cette unité thématique de manière globale, en particulier, en termes de géographie. Dans le contexte de la migration, les zones géographiques constituent, évidemment, un élément essentiel. Par exemple, un problème que l'on rencontre dans les études qui examinent l'impact de la crise économique et financière sur les transferts de fonds des migrants est la disparité des données portant sur les différentes zones géographiques.

C'est pour cette raison que les autorités françaises s'efforcent de remplir les lacunes des analyses portant sur certaines zones. Le ministère des affaires étrangères a ainsi financé une étude menée par *Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest* de l'OCDE, publié vers la fin de 2008 dans les *Cahiers de l'Afrique de l'Ouest* : « *Perspectives ouest-africaines : les ressources pour le développement* ». L'étude documente les mouvements des populations dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest afin de fournir des informations sur les activités de l'Agence française pour le développement mais également analyse les mouvements d'émigration de la sous-région par rapport aux mouvements constatés à l'intérieur de la sous-région. L'Agence française pour le développement favorise l'émergence de la recherche ciblée à des zones géographiques spécifiques, où les questions de la migration et du développement sont souvent très peu connues (Mauritanie, Guinée, Cambodge, Thaïlande, etc.).

### **Jamaïque**

Traditionnellement, la Jamaïque a fourni un grand nombre des migrants aux États-Unis, au Canada et au Royaume Uni remontant aux années 1950. Ces relevés se fondent sur le nombre des visas octroyés aux Jamaïcains pour obtenir des permis de séjour permanent dans ces pays. (Il n'existe pas de relevés (données) sur d'autres pays). Les données sont désagrégées par âge, sexe et catégories professionnelles (seulement aux États-Unis et au Canada). En 2007, la Jamaïque s'est mise à élaborer un plan de développement à long terme qui devrait en faire un pays développé d'ici 2030 (Plan national de développement pour l'an 2030). Dans ce plan l'on traite la migration et le développement en tant qu'élément du Plan national pour la population pour l'an 2030. Une des actions recommandées vise à l'élaboration d'une politique nationale sur la migration internationale et le développement. Les préparatifs

de cette activité ont déjà été entamés. Il est envisagé que cette politique traite des questions de cohérence institutionnelle de façon adéquate. Notre intérêt à une politique nationale sur la migration et le développement fut le résultat immédiat de notre participation au FMDD. Dans les préparatifs effectués, nous avons élaboré un profil de données sur l'émigration vers les États-Unis, le Canada et le Royaume Uni. On a également recueilli des informations sur l'immigration et la migration de retour des ressortissants jamaïcains, indépendamment des circonstances de retour, à savoir, qu'il s'agisse de retour volontaire ou de déportation. Les données sur les niveaux de transferts de fonds, dès 1990 jusqu'à l'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles, ont également été recueillies. Au cours des préparatifs, nous sommes arrivés à l'étape finale d'une étude sur les enfants, la migration et les transferts de fonds. Cette étude est financée par l'UNICEF et est issue des accords conclus durant les activités du Marché aux propositions lors du premier FMDD. Le service de la population de l'Institut de planification de la Jamaïque a également collaboré avec d'autres services de la Division de politique sociale et de planification (PIOJ) dans la préparation de deux études : l'une porte sur les estimations de la fuite de cerveaux de la Jamaïque pendant les années 1990 et 2000 et l'autre examine les politiques et la législation régissant la migration en Jamaïque. La PIOJ a en outre intégré une unité sur les transferts de fonds dans l'enquête sur les conditions de vie en Jamaïque de 2006 (JSLC). Cette unité est soumise à une analyse plus approfondie par un groupe des scientifiques de l'Université des West Indies et financée par la PIOJ. Ces études joueront un rôle complémentaire à l'étude susmentionnée sur les enfants, la migration et les transferts de fonds en facilitant la préparation de la politique en matière de migration et de développement. La perspective adoptée pour associer la migration internationale et le développement en termes de politique est issue de l'initiative du FMDD.

### **Maurice**

Le gouvernement jouit de la collaboration de l'OIM sur des questions liées à la migration et l'on a profité des conseils de l'OIM en matière de migration circulaire. Cependant, comme le Maurice n'a pas mené d'études sur la migration, on ne peut pas définir l'impact de l'actuelle crise économique sur la migration. On peut toutefois comprendre les réticences d'autres pays de lancer des projets sur la migration.

### **Mexique**

Le Mexique ne se sert pas d'une approche de migration et de développement dans la mise en œuvre de ses politiques et programmes, d'où la réponse à la négative à toutes les deux questions. Cependant, le gouvernement et la société civile produisent et se servent des recherches et des données pour l'élaboration de ses politiques sur la migration et le développement.

Le Mexique participe également à plusieurs initiatives internationales qui ont un apport positif à l'amélioration des recherches et des données sur les deux questions.

### **Pays Bas**

Les Pays Bas s'efforcent activement d'élaborer une politique de migration et de développement fondée sur l'évidence. En juillet 2008, un nouveau mémorandum politique a été publié (*Migrations internationales et développement 2008*). Les changements faits au mémorandum résultent, non seulement des leçons tirées ou des consultations avec la société civile, mais également de l'analyse scientifique des tendances constatées en matière de migrations internationales. En outre, le Groupe pour la migration internationale du ministère des affaires étrangères (chargé de la planification et de la coordination) a établi un partenariat avec la Maastricht Graduate School of Governance (École supérieure de gouvernance) de l'Université de Maastricht. L'objectif principal de ce partenariat est d'améliorer la qualité des politiques traitant la migration et le développement à travers l'interaction entre les décideurs politiques et les universitaires. Se servir de l'expertise diversifiée des universitaires et des professionnels enrichirait davantage le point de vue des deux. Les politiques informées puisent des données dans la recherche universitaire et vice versa; l'expertise professionnelle fournit un apport important à la recherche universitaire et renforce sa pertinence. Six objectifs ont été définis :

1. renforcer les fondements scientifiques pour l'élaboration des politiques de migration et de développement;
2. renforcer la pertinence de recherche par rapport à la politique en matière de migration et de développement;
3. poursuivre et soutenir le rôle de meneur des Pays Bas en matière de migration et de développement;
4. renforcer la familiarisation de la société néerlandaise, des décideurs politiques travaillant dans d'autres secteurs, ainsi que des décideurs politiques dans les pays en voie de développement, avec les domaines de la migration et du développement;
5. accroître l'intérêt des jeunes chercheurs pour mener des recherches en matière de migration et de développement;
6. élargir la perspective des fonctionnaires d'État et stimuler une orientation de portée extérieure.

### **Portugal**

Le Portugal participe régulièrement aux réunions au sein de l'UE, où la question de la migration et du développement fait l'objet d'intenses discussions. D'autres *forums* importants, comme l'EUROMED, les Nations Unies et l'OCDE ont également donné l'opportunité d'accéder à des informations sur ce sujet, de participer aux discussions et tirer profit de l'expérience obtenue et du partage des données. Au niveau bilatéral, le Portugal a forgé des liens spéciaux avec des pays spécifiques (comme les pays africains ou de l'Europe de l'Est). Ces relations ont favorisé le partage des données sur la migration et le développement et l'organisation et préparation des projets et des initiatives.

### **Afrique du Sud**

La Direction des Directives et politiques d'immigration est chargée de surveiller l'élaboration des politiques sur la migration dans le contexte du développement. Le DHA s'assure un accès facile au matériel de recherche sur la migration compilé par des organisations, telles que le Haut Commissariat pour les réfugiés (UNHCR), le Programme sur la migration forcée de l'université de Wits (Wits (Witwatersrand) Forced Migration Programme), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Consortium pour les réfugiés et les migrants en Afrique du Sud (CoRMSA), etc. Les recherches menées par ces organisations servent de guide à la formulation de la planification des politiques nationales en matière de migration et de développement.

### **Suède**

On peut avoir accès à des recherches approfondies menées par des organisations, telles que l'OCDE, la Banque mondiale, l'Institut de politique migratoire (MPI), l'OIM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), (à paraître : le Rapport mondial sur le développement humain 2009). Il existe un grand nombre de statistiques disponibles, cependant il y en a quelques unes qui ne sont pas facilement accessibles, comme le rapport sur les transferts de fonds pour la Suède.

### **Royaume Uni**

La dernière question posée est difficile à répondre – bien que des recherches liées aux politiques soient disponibles, il reste cependant des progrès à faire, tant en ce qui concerne le volume de recherche pertinente produite que l'information sur les recherches déjà disponibles à consulter. Au sein du gouvernement britannique, les données sont partagées entre les départements gouvernementaux pour renseigner sur le type des recherches à mener sur les différents sujets liés à la migration et les commander conjointement, s'il y a lieu. Chez le DFID on vient de nommer 12 scientifiques de premier ordre (Senior Research Fellows, SRF), dont un travaillera sur des questions de migration et de développement. Il s'agit des universitaires de premier ordre qui travaillent auprès du DFID à temps partiel, dont les responsabilités comprennent de fournir des orientations ainsi que son opinion sur la robustesse et la qualité des enquêtes.